



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 19535

Texte de la question

M. Alain Chrétien attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les difficultés rencontrées par un nombre croissant de personnes gravement handicapées qui se voient reconnaître un taux d'incapacité de 79 % alors qu'à l'évidence la reconnaissance d'un taux supérieur serait justifiée. Cette tendance, qui répond peut-être à des préoccupations budgétaires, place les intéressés dans une situation économique très difficile et ne leur permet même pas d'obtenir certains droits indispensables pour la vie courante tels que l'obtention d'une carte de stationnement. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures elle envisage de prendre pour éviter, qu'à un point de taux d'incapacité près, les conséquences soient d'une ampleur aussi considérable, notamment quand il s'agit d'une simple carte de stationnement et s'il ne conviendrait pas de prévoir des dispositions un peu plus différenciées.

Données clés

Auteur : [M. Alain Chrétien](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19535

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2005

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)